



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Renouvellement de l'arrêté préfectoral relatif au tir et au piégeage du blaireau

COMMUNIQUÉ

Le projet d'arrêté préfectoral relatif au renouvellement du tir et du piégeage du blaireau sous l'égide des lieutenants de louveterie a fait l'objet de 158 avis défavorables au projet pendant la période des 21 jours de consultation publique sur le site de la préfecture.

A cette issue, les premiers communiqué et note de synthèse des 158 avis ont été publiés sur le site de la préfecture.

Ce projet de renouvellement de régulation des blaireaux a été évoqué en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage le 12 mai dernier et aucun avis défavorable n'a été émis par les membres de cette commission.

L'arrêté préfectoral a été signé par M. le Préfet le 23 mai dernier.

Comme l'an dernier, il a été tenu compte de la période de sevrage des jeunes blaireaux et le début des opérations de régulation a été fixé au 1^{er} juin.

Vous trouverez sur le site l'arrêté préfectoral signé qui a été publié au recueil des actes administratifs.